

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL696

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 20

A l'alinéa 172, après le mot "taxe,", insérer les mots :

"ni d'aucun".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.